



CH-3003 Berne, OFT

Courrier A  
Aux destinataires conformément à la liste de  
distribution

Référence du dossier : 710/2009-03-24/292

Berne, le 31 mars 2009

## **Projet de législation concernant le trafic marchandises - ordonnances Ouverture de la consultation**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous remettons en annexe les projets d'ordonnances sur la promotion du trafic ferroviaire de marchandises et du transport de véhicules moteurs accompagnés (OPTMA), sur le transport de marchandises (OTM) et sur les voies de raccordement (OVR). Ces projets prévoient des modifications découlant des lois fédérales adoptées par les Chambres fédérales le 19 décembre 2008 dans le cadre du projet de législation concernant le trafic marchandises (lois fédérales sur le transfert du trafic, sur la modification du droit des transports, sur le transport de marchandises) et de trois enveloppes financières (arrêtés fédéraux allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le trafic ferroviaire de marchandises à travers les Alpes, allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le trafic de marchandises ne traversant pas les Alpes et allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le trafic marchandises sur les lignes à voie étroite). Il est prévu que les actes normatifs entrent en vigueur le 1.1.2010.

Nous attirons votre attention sur le fait que le projet en question a un rapport avec les ordonnances concernées par le projet de révision des actes normatifs relatifs aux transports publics (RévTP, message supplémentaire à la réforme des chemins de fer 2), qui fera l'objet d'une audition début mai 2009, notamment dans le domaine de la loi actuelle sur les transports publics. Les documents relatifs à la RévTP sont disponibles à l'adresse Internet suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.



Référence du dossier : 710/2009-03-24/292

Nous vous prions d'examiner les projets et de faire parvenir votre prise de position à Monsieur Max Friedli, Directeur de l'OFT (adresse postale : Office fédéral des transports OFT, 3003 Berne) d'ici au **1<sup>er</sup> juin 2009**.

Afin de faciliter l'évaluation des résultats de la consultation, nous vous saurions gré de nous envoyer une copie de votre prise de position par courriel ([doris.hierling@bav.admin.ch](mailto:doris.hierling@bav.admin.ch)). Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Des exemplaires supplémentaires des documents mis en consultation sont disponibles sous <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Office fédéral des transports



Max Friedli, directeur

Annexes:

- Projets d'ordonnance
- Rapport explicatif
- Liste des destinataires de la consultation